

N° 2018.20.04.80

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les stationnements sauvages sur les trottoirs de la rue Molière, et le besoin d'en interdire l'accès pour des raisons de sécurité piéton ;

Considérant la mise place de blocs de granit sur le trottoir de la rue Molière, le 30 avril 2018, par le service technique municipal sur la commune de Carbon-Blanc ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le 30 avril 2018, le centre technique municipal est autorisé à déposer des blocs de granit sur les trottoirs de la rue Molière en manœuvre par chariot manuscopique.

ARTICLE 2 : Lors de cette intervention les agents du centre technique municipal pourront procéder à une circulation alternée.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit dans la rue Molière le jour de l'intervention.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin du centre technique municipal de Carbon-Blanc conformément à la réglementation en vigueur.

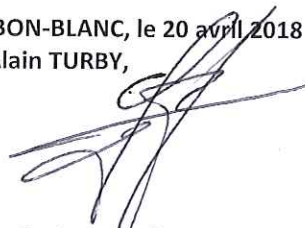
ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Directeur du centre technique municipal
- Madame la Directrice Générale des Services

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 20 avril 2018
Po/Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.